SE SYNDIQUER, UNE NÉCESSITÉ

PARCE QUE NOUS SOMMES PLUS FORTS TOUS ENSEMBLE PLUTÔT QUE TOUS SEULS

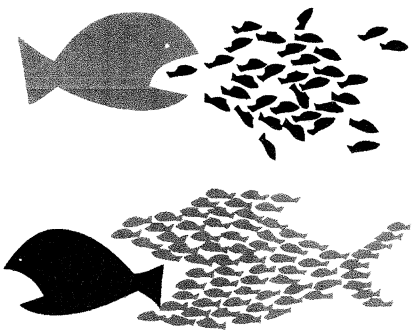

BULLETIN D'ADHÉSION À SUD-RAIL

À RETOURNER À SUD-RAIL PARIS SAINT-LAZARE OU À REMETTRE À UN DÉLÉGUÉ

Je désire participer au développement et au renouvellement du syndicalisme. Je désire me syndiquer à SUD-Rail.

NOM

PRÉNOM

GRADE | QUALIFICATION | NIVEAU | POSITION DE RÉMUNÉRATION

ÉTABLISSEMENT | UNITÉ

ADRESSE PERSONNELLE

CODE POSTAL | VILLE | TÉLÉPHONE

ADRESSE E-MAIL

2 MÉTHODES SONT À DISPOSITION POUR LE PAIEMENT RÉGULIER DE LA COTISATION SYNDICALE

- **par prélèvement** (compléter l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB).
  Le prélèvement sera effectué en principe tous les 2 mois (février, avril, juin, août, octobre et décembre).
  Il simplifie le traitement et peut être stoppé rapidement par simple appel au syndicat.
- **par chèque bancaire** (à l'ordre de *Syndicat SUD-Rail de Paris Saint-Lazare*).

LES VERSEMENTS SONT À EFFECTUER RÉGULIÈREMENT

En cas de difficultés, ne pas hésiter à contacter le syndicat et à demander le trésorier.

DÉDUCTION FISCALE DE 66% DE LA COTISATION SYNDICALE ANNUELLE

Prise en compte du total versé, dans la limite de 1 % du montant du revenu brut.
Le syndicat remet chaque année une attestation fiscale à chaque adhérent.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

À _____ le _____

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

CCP : 01 597 25 V 020 COTPRELE **PAIEMENT RÉCURRENT / RÉPÉTITIF**

En signant ce formulaire, vous autorisez SUD-Rail PSL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément à ses instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CET IMPRIMÉ UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB), POSTAL (RIP) OU DE CAISSE D'ÉPARGNE (RICE)

Sud Rail

Syndicat SUD-Rail des cheminots et travailleurs des activités connexes de la région de Paris Saint-Lazare
ICS : FR20ZZZ465250
190 bis avenue de Clichy - Bâtiment D - 75017 Paris

TITULAIRE DU COMPTE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL | VILLE

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

AGENCE

ADRESSE

CODE POSTAL | VILLE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN

BIC

Ne pas compléter cette partie
CODE IDENTIFICATION DU DÉBITEUR

SUDPSL 2 0 __ __ - __ __ __ __

SIGNATURE OBLIGATOIRE

À _____ le _____

TAUX DES COTISATIONS

Applicable au 1er août 2023

STATUTAIRES (SÉDENTAIRES) & CONTRACTUEL.LE.S		
PR	**C + A**	**TAUX**
2-3	C1	9,50 €
4-5	C2	10,00 €
6-7	C2 + 6 ANS	10,90 €
8-9	C2 + 12 ANS	11,60 €
10-11	C3	12,50 €
12-13	C3 + 6 ANS	13,30 €
14-15	C3 + 12 ANS	14,00 €
16-17	C4	15,10 €
18-19	C4 + 6 ANS	17,10 €
20-21	C4 + 12 ANS	19,70 €
22-23	C5	21,00 €
24-25	C5 + 6 ANS	22,30 €
26-27	C5 + 12 ANS	23,90 €
28-29	C6	25,40 €
30-31	C6 + 6 ANS	27,70 €
32-33	C6 + 12 ANS	28,50 €
34-35	C7	29,90 €
36	C7 + 6 ANS	33,80 €
CS	CS	34,90 €

STATUTAIRES (ADC)	
PR	**TAUX**
TA1 6-8	10,90 €
TA2 9-11	12,00 €
TA2 12-14	12,90 €
TB1 11-12	15,40 €
TB2 12-13	16,60 €
TB2 14-15	16,90 €
TB3 16-17	18,10 €
TB3 18-19	18,60 €
TB3 20-21	20,20 €

ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	
CATÉGORIE	**TAUX**
SÉDENTAIRE	11,70 €
CONDUITE	12,80 €
MAÎTRISE	12,80 €
CADRE	13,90 €

AUTRES ENTREPRISES PRIVÉES
9,50 €

AUTRES SITUATIONS
0,75% DU TRAITEMENT

RETRAITÉ.E.S
MOITIÉ DE LA DERNIÈRE COTISATION